

**Rapport du jury de l'examen professionnel
pour l'accès au grade de TECHNICIEN EN CHEF
du corps des techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire
dans le domaine « Prévention Santé-Environnement »**

**Session de novembre 2019
organisée au titre de l'année 2020**

I- Modalités de l'examen professionnel

L'arrêté du 16 juin 2014 fixe les modalités d'organisation et la nature des épreuves des examens professionnels pour l'accès au grade de technicien principal et au grade de technicien en chef du corps des techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire.

L'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien en chef comporte une épreuve orale unique d'admission.

L'épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les acquis de l'expérience, les aptitudes et la motivation du candidat à exercer les fonctions correspondant au grade d'avancement.

Pour conduire cet entretien, le jury dispose du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (R.A.E.P.) constitué par le candidat selon le modèle établi par l'administration.

La durée de l'épreuve orale est fixée à 20 minutes.

- Elle débute par un exposé du candidat, d'une durée de cinq minutes au plus, présentant son parcours professionnel et les acquis de son expérience professionnelle, en particulier ses activités actuelles, en exposant les principales fonctions exercées et les compétences mises en œuvre.

L'entretien se poursuit pendant 15 minutes par un échange avec le jury portant sur les compétences acquises par le candidat, ses connaissances et ses aptitudes professionnelles. Au cours de cet entretien, le candidat peut être interrogé sur des questions relatives aux attributions propres à l'administration ou l'établissement dans lequel il exerce ses fonctions.

Cette épreuve est notée de 0 à 20/20. Seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation. Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle n'est pas noté.

II- Organisation de l'examen professionnel au titre de l'année 2020

II-1- Dispositions d'inscription

L'arrêté de la ministre des affaires sociales et de la santé en date du 15 avril 2019 a autorisé l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade de technicien en chef au titre de l'année 2020.

Les inscriptions à l'examen professionnel ont été ouvertes du 30 avril au 31 mai 2019.

La date limite d'envoi des dossiers RAEP a été fixée au 20 septembre 2019.

Les épreuves orales se sont déroulées du 18 au 21 novembre 2019.

La réunion d'admission s'est tenue le 21 novembre 2019.

65 candidatures ont été validées dont 32 hommes et 33 femmes. A la suite de 9 désistements, 55 candidats se sont présentés à l'épreuve orale (28 hommes, 27 femmes).

Les profils des candidats étaient variés s'agissant de l'âge, de l'implantation géographique ou de la structure d'emploi (agence régionale de santé (ARS), laboratoires, services préfectoraux et collectivités territoriales) ; les techniciens sanitaires exerçant en ARS étaient les plus nombreux.

II-2- Composition du jury

La composition du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien en chef est fixée par arrêté ministériel du 19 Juin 2019.

Compte tenu du nombre de candidats, deux sous-jurys ont été installés sous une présidence commune en charge de l'harmonisation et de la coordination de ceux-ci.

La présidence est assurée par Madame Emilie CARMOIN, Inspectrice hors-classe de l'action sanitaire et sociale à l'ARS Ile-de-France -Délégation de Seine-Saint-Denis- avec pour suppléant Monsieur Dominique TRICARD, inspecteur général des affaires sociales - honoraire.

Sous jury n° 1

Monsieur Laurent HENOT, ingénieur du génie sanitaire à l'A.R.S. Grand Est – Délégation départementale de la Haute-Marne.

Madame Caroline LEBORGNE, ingénieure de génie sanitaire à la Direction Générale de la Santé.

Madame Magali SIGNOLET, ingénieure d'études principale à l'A.R.S. Hauts de France - Délégation départementale de l'Aisne.

Sous-jury n° 2

Monsieur Benoît JOSEPH, ingénieur du génie sanitaire à l'A.R.S. Occitanie – Délégation départementale du Lot.

Madame Mathilde RASSELET, ingénieure du génie sanitaire à l'ARS Nouvelle Aquitaine-Délégation départementale de la Dordogne.

Monsieur Dominique TRICARD, inspecteur général des affaires sociales - honoraire.

II-3- Organisation de l'entretien

Afin de respecter le principe d'impartialité du jury, chaque membre de jury a signalé, avant le déroulement de la session, s'il avait un lien hiérarchique, de parenté ou personnel avec les candidats. Dès lors qu'un des candidats lui était connu, le membre du jury concerné s'est abstenu de poser des questions et d'intervenir sur son évaluation.

Chaque membre du jury a analysé environ 30 dossiers de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (R.A.E.P.). Les dossiers comportent les rubriques mentionnées en annexes I et II de l'arrêté du 16 juin 2014 précité. Après lecture, une grille d'analyse a été renseignée afin de préparer l'entretien. Le rapporteur assure la préparation de l'entretien en liaison avec les autres membres du sous-jury et pilote l'entretien.

Chaque membre de sous-jury a été rapporteur d'environ 10 dossiers RAEP. Un rédacteur de l'entretien est désigné parmi les autres membres du sous-jury pour chaque entretien. Chaque sous-jury est composé de 3 personnes.

Afin de conduire l'entretien, sous la coordination du président du jury, la répartition suivante des rôles a été établie :

- le rapporteur accueille le candidat, rappelle les règles et présente le déroulement de l'échange qu'il anime. Il a préalablement analysé le dossier RAEP et peut ainsi orienter le questionnement ;
- les autres membres du jury posent des questions complémentaires en veillant à interroger les candidats de manière équitable sur les compétences acquises, leurs connaissances, leurs aptitudes professionnelles et les attributions de leur structure d'emploi ;
- le président s'assure du respect par les deux sous-jurys de ce fonctionnement. Dans ce cadre, il assiste aux deux sous-jurys, supervise l'ensemble et en assure la synthèse lors des délibérations.

III- Résultats des entretiens

Sept (7) postes ont été offerts à l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien en chef par l'arrêté du 25 Octobre 2019 de la Ministre des affaires sociales et de la santé.

Note /20	Sous-jury n°1		Sous-jury n°2		Résultat global	
	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage	nombre	pourcentage
[10 -12[5	17,85%	1	3,70%	6	10,9%
[12 -14[5	17,85%	10	37,04%	15	27,27%
[14-16[7	25%	5	18,52%	12	21,82%
[16-17]	5	17,85%	6	22,22%	11	20%
17,5 et plus	6	21,45%	5	18,52%	11	20%
totaux	28	100%	27	100%	55	100%
Moyenne des notes	14,73		15		14,86	

Tableau : Distribution du nombre des candidats en fonction de la note attribuée.

7 candidats sont admis à l'issue de l'examen avec une note supérieure à 18/20 : 2 femmes et 5 hommes. Il n'a pas été établi de liste complémentaire.

L'analyse du tableau ci-dessus montre une moyenne générale élevée à 14,8/20 qui est quasi celle de la précédente session de 2019 (15/20) et de celle de l'année 2018 qui était de 14.35/20.

La distribution des notes entre les deux sous-jurys est homogène et la moyenne des notes de chaque jury remarquablement proche. 40 % des candidats ont une note de 16 ou plus, ce qui montre la qualité des prestations des candidats.

IV- Constats et appréciations relatives à la prestation des candidats

L'ensemble des membres du jury souligne la grande qualité de l'organisation de l'épreuve (mise en place du jury, organisation matérielle des entretiens, accès restauration) et mentionne, tout particulièrement, la disponibilité de l'équipe chargée de l'organisation de l'examen professionnel.

Les candidats audités ont, de manière générale, réalisé un entretien de qualité.

La durée de 5 minutes de présentation est bien maîtrisée même si quelques candidats, du fait d'une mauvaise gestion du temps, ont présenté des difficultés pour conclure ou ont assuré une présentation plus courte, voire moins structurée. A noter cependant certains candidats qui se sont présentés sans aucune préparation, laissant à penser au jury un manque de motivation évident.

Certains candidats ont fait un véritable travail dans leur présentation orale, ce qui démontre leur bonne préparation. La structuration de leur exposé faisait très largement ressortir leurs points forts en termes de compétences et leur vision professionnelle future tant sur l'évolution de service que sur un plan personnel.

Ces présentations du parcours professionnel non chronologiques permettent aux candidats de bien mettre en exergue les liens entre qualités, compétences et connaissances.

Les candidats reçus par les sous-jurys avaient, dans l'ensemble, une très bonne compétence technique et réglementaire dans leur domaine d'intervention avec une connaissance de l'environnement des services santé-environnement assez précise.

Les candidats montrent très souvent de fortes motivations vis-à-vis des missions qu'ils exercent et font preuve d'autonomie. Un grand nombre d'entre eux est impliqué dans des réflexions régionales ou transversales et ils sont force de proposition sur la base d'une analyse fine et pertinente de l'organisation locale et des besoins des partenaires et acteurs locaux. D'autres assurent des responsabilités de management d'équipe en liaison avec une position de responsabilité hiérarchique ou technique.

La plupart des candidats ont fait preuve de réactivité, de justesse et de précision dans les réponses à des questions à caractère technique. Toutefois, les candidats ont parfois plus de difficultés à s'exprimer sur les avantages et inconvénients, à argumenter leur point de vue à la suite des questions qui suscitent réflexion et débat pour lesquelles il n'existe pas une mais des réponses.

Il est toutefois à mentionner que certains candidats peuvent être en difficulté sur des questions simples en matière de santé environnement à caractère général ou hors du champ de leurs compétences ou relatives aux attributions de leurs structures d'emploi.

Par ailleurs, le jury tient à signaler l'importance d'une attitude positive et d'un comportement adapté à l'enjeu par rapport à cet oral d'examen.

Selon la provenance des candidats, le jury a assuré une cohérence de traitement pour des candidats dont les profils sont particuliers :

- des candidats du Laboratoire d'Etudes et de Recherches en Environnement et Santé (LERES) de l'EHESP. Ils peuvent avoir pour certains des postes de responsabilité (analyste, encadrement d'équipes, référent technique, responsable qualité, etc..) ;
- des candidats qui exercent dans les ARS Outre-Mer dans le domaine de la lutte antivectorielle LAV. Ces candidats ont souvent des profils avec des responsabilités de management, de gestion de moyens et de coordination avec les collectivités territoriales partenaires ;
- des candidats en détachement dans d'autres administrations, établissements publics ou collectivités.

La très grande qualité des prestations pour une grande majorité des candidats est à rappeler. Certains, dont ce n'est pas la première candidature, appréhendent mieux l'exercice du dossier RAEP. L'ouverture vers les autres missions notamment des structures d'emploi (ARS, laboratoire...) est à conforter ; c'est sans nul doute un gage de réussite.

Il est toutefois malheureusement à regretter l'attitude de certains candidats qui ne préviennent pas l'administration lorsqu'ils ne souhaitent plus se présenter au concours. Une information de l'administration pour décliner la participation au concours fait partie, sans aucun doute, du bagage de politesse d'un candidat. Elle permet surtout une meilleure gestion du temps pour l'ensemble des membres du jury.

V - Conseils aux candidats

Les dossiers RAEP sont de bonne qualité. Il convient toutefois de rappeler que le dossier doit être clair et précis pour permettre au jury de comprendre le champ d'activité de l'agent sur le poste occupé actuellement. Quelques indications sur la volumétrie des dossiers en charge sont appréciées.

Le dossier RAEP doit être complet mais synthétique. Les indications sur les formations complémentaires, notamment les 5 dernières années en adéquation avec la fiche de poste, doivent conforter le parcours professionnel.

Pour le choix de l'expérience marquante et récente, il convient de mentionner l'implication précise du candidat dans le dossier et notamment les apports personnels. Le candidat devra se repositionner clairement et honnêtement vis-à-vis de la hiérarchie et du service. Cette année encore, certains candidats donnent parfois l'impression d'exercer une profession libérale et non d'être intégrés dans un service.

Dans l'exposé de cette expérience, il est toujours nécessaire de rappeler les quelques règles de base : qualité de l'introduction et de la conclusion, cohérence et logique de l'exposé.

Il est à rappeler que le dossier RAEP doit absolument respecter la forme demandée en typographie Arial 11. La clarté de la présentation et le niveau d'orthographe et de syntaxe sont directement liés à la qualité du dossier, mais aussi de façon indirecte au travers d'un accès facilité au contenu. Le non-

respect des consignes quant au remplissage du dossier est un message négatif envoyé aux membres du jury qui vont le lire.

Lors de l'entretien, l'exposé permet au candidat, en présentant son parcours professionnel et les acquis de son expérience professionnelle, de valoriser ses compétences, ses connaissances et ses aptitudes professionnelles. En se détachant d'une description trop chronologique, le candidat apportera plus de structuration, de concision et de dynamisme.

Comme pour le parcours professionnel, l'exposé de l'expérience marquante doit être clair et argumenté. Introduction, développement et conclusion sont les clés d'un exposé structuré et précis sans sur-détailler ; il doit montrer le rôle du candidat et susciter l'intérêt du jury.

Lors de l'entretien, le jury est amené à apprécier les connaissances professionnelles mais aussi la réflexion du candidat. Certaines questions n'ont donc pas de solutions évidentes ; elles ont pour but d'apprécier la capacité de réflexion et d'argumentation du candidat.

En fin d'entretien, généralement quelques questions sont posées sur l'environnement professionnel.

Le jury ne peut qu'inciter les candidats à être curieux de leur environnement professionnel et des autres thématiques proches notamment sur la santé publique.

Il est vivement conseillé de travailler et mieux préparer la connaissance de l'environnement et des autres missions de sa structure, de ses partenaires internes et externes et de quelques sujets d'actualité en santé environnement. Il paraît important que le candidat prenne du recul par rapport à ses missions et sache se positionner dans l'organisation administrative générale. Par ailleurs, il est bienvenu que le candidat appréhende les principaux enjeux sanitaires dans son département ou de son environnement proche. Les meilleurs candidats sont ceux qui possèdent, outre de bonnes connaissances techniques, une bonne culture générale de l'institution et des principaux enjeux sanitaires. De plus, ces candidats situent le plus souvent leur réflexion dans le contexte de la santé et développent des argumentaires visant à proposer des orientations pertinentes pour améliorer la santé.

A noter qu'il ressort des statistiques des sessions précédentes qu'un grand nombre d'agents se sont présentés à plusieurs reprises avant de réussir.

VI - Conseils aux formateurs

VI-1- Formation des membres de jury

La formation dispensée notamment en octobre 2019 aux nouveaux membres du jury n'appelle que des remarques positives tant au plan de la qualité de l'intervenant qu'au niveau du contenu. Il est proposé que cette journée soit reconduite pour les nouveaux membres de jury.

Il est à mentionner le rôle spécifique du président de jury qui assiste aux sous-jurys mais n'intervient pas au cours des entretiens.

VI-2- Formation des candidats

Comme mentionné précédemment, le niveau des candidats est globalement élevé. Toutefois, le jury ne peut qu'inciter les formateurs ainsi que les chefs de service des candidats à les inviter à s'intéresser à leur environnement professionnel afin de mieux connaître le fonctionnement, l'organisation et les missions de leur structure d'emploi ainsi que de leur environnement professionnel.

VII - Conclusion

Les entretiens se sont déroulés dans d'excellentes conditions grâce au travail et à la logistique assurés par l'équipe du bureau de recrutement. Néanmoins, au regard de la logistique représentée par l'envoi des dossiers RAEP dans les services des membres de jurys (risque de perte...), il serait nécessaire de s'assurer auprès d'eux de la bonne réception des dossiers. Que soient ici remerciées en particulier Mme BOUET et Mme TARTARY de leur accueil aussi bien des membres du jury que des candidats.

Pour l'organisation des entretiens, le passage de 9 candidats au maximum par jour est satisfaisant. Le temps de 10 minutes de débriefing entre les candidats est adapté ainsi qu'une pause en milieu de matinée et d'après-midi. De même, l'usage de la photo est un plus pour assurer l'équité de traitement entre les candidats.

Les entretiens ont permis de mettre en exergue l'engagement des candidats, leur professionnalisme et leur implication dans des métiers complexes et des conditions d'exercice parfois difficiles, notamment en lien avec l'organisation des ARS et les réflexions sur l'évolution des missions.

En comparaison des sessions précédentes, cette session a été plus hétérogène en termes de prestations des candidats et a conduit à mettre des notes à partir de 10, ce qui n'était pas le cas à la session précédente. Les candidats retenus restent néanmoins excellents (note supérieure ou égale à 18/20).

La Présidente du jury,



Emilie CARMOIN